Published on *Lynxlex* (https://www.lynxlex.com)

# Article 82 - Stockage des données à caractère personnel

En ce qui concerne les informations provenant des bases de données nationales interconnectées, aucune donnée à caractère personnel relative aux personnes concernées n'est stockée sur le portail européen e-Justice. Toutes les données de ce type sont stockées dans les bases de données nationales gérées par les États membres ou par d'autres organes.

Imprimé depuis Lynxlex.com

**Source URL:**https://www.lynxlex.com/en/node/3252